



Formation et certification DEJEPS mention Sports Equestres pour les cavaliers inscrits sur les listes de Sportifs de Haut Niveau Procédures de candidature pour la formation 2019 – 2021

La Fédération Française d'Équitation propose en partenariat avec l'IFCE/ENE – Saumur, 49 – un dispositif de formation et de certification réservé aux cavaliers de Haut Niveau dans les trois disciplines olympiques souhaitant obtenir le **DEJEPS Perfectionnement sportif mention « sports équestres »** dans une des disciplines du Dressage, para-dressage, saut d'obstacles, concours complet, attelage, voltige, équitation western, endurance, horse bal, TREC, Hunter, tir à l'arc à cheval, pony games, équitation de travail.

Ce dispositif prend en compte les spécificités du Sportif de Haut Niveau et permet d'organiser la formation et la certification en concordance avec la saison sportive.

Ce diplôme certifie des compétences d'enseignement, d'animation, d'encadrement de l'activité visée par la mention considérée ou entraînement de ses pratiquants.

Le titulaire du DEJEPS conçoit, coordonne et met en œuvre un projet de perfectionnement dans la discipline de la mention : progression technique et entraînement du couple, formation, travail et suivi du cheval, organisation de compétition.

CONDITIONS REQUISES POUR POUVOIR POSTULER :

- Figurer ou avoir figuré sur les listes des Sportifs de Haut Niveau du Ministère : **Élite, Senior ou relève**. *L'inscription sur la liste Espoir ou Partenaire d'entraînement ne permet pas de postuler pour ces formations* (1)
- Être détenteur de la PSC1 ou de l'AFPS (diplôme de secourisme) - à l'exclusion de tout autre diplôme de secourisme - au moment de l'inscription – avant le 1er octobre, date limite de réception du dossier de candidature. à l'exclusion de tout autre diplôme de secourisme
- Avoir une expérience de l'encadrement de la discipline afin de pouvoir valider les exigences préalables à la mise en situation pédagogiques.

CANDIDATURE :

Les candidats doivent se faire connaître **avant le 1^{er} octobre 2019** par mail auprès du DTN Adjoint en charge de la formation : bernard.muret@ffe.com en précisant adresse, numéros de téléphone et de licence, discipline dans laquelle ils sont Sportifs de Haut Niveau, statut sur cette liste et année(s) d'inscription (Attestation du statut de votre Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la cohésion Sociale ou de la Direction des Sports, bureau de la vie de l'athlète – 95 Avenue de France 75650 PARIS CEDEX 13).

La fédération leur fera parvenir un bulletin d'inscription à remplir et un dossier à renseigner et à retourner à la FFE pour le **1^{er} novembre 2019** comprenant une **lettre de motivation, un CV et un projet professionnel**. Aucun dossier incomplet ou hors délai ne sera étudié.

SELECTION :

Les dossiers d'inscription complets seront examinés par le Directeur Technique National avec avis de l'Entraîneur ou du Sélectionneur National de la discipline.

Sous réserve d'un nombre suffisant de candidats retenus pour ouvrir la formation, ils auront confirmation de leur sélection courant **décembre 2019**

VALIDATION DES EXIGENCES PREALABLES POUR LE DEJEPS

La DEJEPS nécessite comme exigence préalable à l'entrée en formation la validation d'un test pédagogique. Ce test porte sur la conduite par le candidat d'une séance de perfectionnement de travail sur le plat plat d'une durée de vingt minutes dans la discipline de son choix figurant ci-dessous, pour trois cavaliers de niveau galop 5 ou plus, suivi d'un entretien d'une durée de dix minutes au maximum.

Liste des disciplines : Dressage, para-dressage, saut d'obstacles, concours complet, attelage, voltige, équitation western, endurance, horse bal, TREC, Hunter, tir à l'arc à cheval, pony games, équitation de travail. La validation de ce test **nécessite une expérience pédagogique**. Ce test sera organisé par l'ENE au début de l'année 2018. **La réussite à ce test est incontournable et nécessaire** pour pouvoir intégrer la formation DE réservée aux Sportifs de Haut Niveau.

DEROULEMENT DE LA FORMATION :

La formation DEJEPS nécessite un réel investissement de la part du stagiaire : sa présence est obligatoire pendant les formations et la préparation de l'examen nécessite un travail personnel important, ainsi que la réalisation d'un stage en situation sous l'autorité et la responsabilité d'un tuteur, stage dont le volume et les modalités seront précisés à chaque stagiaire dans son parcours individuel de formation.

Un positionnement aura lieu au début du mois de **janvier ou février 2020** à l'ENE Saumur. Les dates exactes seront précisées ultérieurement. Lors de ce stage, après évaluation des compétences et de l'expérience du candidat, un parcours individualisé de formation est défini. Il comprendra :

- Une première période de formation de 2 ou 3 jours en janvier 2020 qui fera suite au positionnement (dates à préciser)
- Une seconde période de formation de deux jours minimum à l'ENE en Novembre 2020 (dates précises fixées ultérieurement)
- Un stage pratique sous l'autorité **d'un tuteur identifié** (convention signée pour entrer en formation) dont le volume et les objectifs seront précisés à l'issue du stage de positionnement,
- La certification finale se déroule sous forme d'un examen qui aura lieu à l'École Nationale d'Équitation au mois de **janvier 2021**.

Pour tout renseignement sur la formation et le dispositif : Bernard Muret, DTN Adjoint en charge de la formation : bernard.muret@ffe.com / 06 80 50 66 66 / 02 54 94 46 37

(1) Les conditions d'accès au statut de Haut Niveau sont en ligne sur www.ffe.com dans la rubrique Haut Niveau « Saison sportive » de chaque discipline.